



RAPPORT ANNUEL

2016

Table de matières

I. Rapport du président

- I.1 Activités de Vitival en 2016
- I.2 Contrôles PER et Certificat
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2016
- I.5 Conclusion

II. Rapport de la Commission Technique

- II.1. Année viticole 2016
- II.2. Programme d'activité
- II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application
- II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2016

Afin de renforcer l'appui technique aux groupes régionaux, 2 nouveaux techniciens/ciennes ont été engagés. Désormais 6 personnes ont soutenu les différents groupes lors des trois contrôles phytosanitaires.

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée au suivi de la mise en œuvre du projet VitiSol ainsi qu'au nouveau site Internet. Le comité s'est réuni 6 fois pendant l'année. Le groupe de pilotage du projet VitiSol quant à lui s'est retrouvé à 7 reprises.

En tant que président je tiens à remercier l'ensemble des membres du comité et de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

Chefs de groupe et formation continue

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises. En décembre, la matinée a permis entre autres un échange d'idée sur l'appui technique des groupes par les techniciens ainsi que la présentation des nouvelles mesures du projet Vitisol. Une présentation ainsi qu'une dégustation des nouveaux cépages rouges d'Agroscope a clôturé cette réunion. En février à Martigny-Combe, la réunion a permis de partager les diverses préoccupations et a permis de discuter sur différents sujets actuels. Une conférence sur l'alimentation en eau de la vigne a clôturé cette réunion.

Je tiens à remercier tous les chefs de groupe pour leur engagement quotidien pour la viticulture durable.

Cette année, 84 personnes (77 en 2015, 81 en 2014, 71 en 2013, 55 en 2012) ont participé aux divers cours de formation continue proposés. Pour 2017, un choix de 14 cours en français est à disposition des membres.

Pour le projet VitiSol, la journée de formation continue sera proposée sur le thème de l'engrais vert le 6 et 7 avril prochain.

Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches, projet « VitiSol »

En 2016, le projet VitiSol est arrivé au terme de sa 4^{ème} année sur les 6 prévues. Nous comptons aujourd'hui 156 participants pour une surface totale de 415 hectares. Eric Perruchoud, responsable de VitiSol, reviendra en détails sur la situation ainsi que sur l'évolution possible du projet VitiSol pour les deux dernières années dans son rapport. Les résultats de l'étude menée par l'EIC sur l'impact de différents taux d'enherbement des vignes sur la qualité organoleptique des vins, montrent que l'enherbement n'est pas en soi néfaste pour la qualité du vin y compris pour des cépages sensibles au

stress hydro-azoté. Une gestion appropriée à la vigne et en cave permet de produire des vins de grande qualité.

I.2 Contrôles PER et Certificat Vitiswiss DD

PER 2016

En 2016, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 271 exploitations. Au total, 23 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et les relevés de structures ainsi que le non-respect de la bande sans herbicide le long des chemins.

Mi-septembre 2016, les références de 965 exploitants ont été transmises par Vitival à l'Office cantonal des paiements directs, soit 36 de moins qu'en 2015.

Certificat Vitiswiss DD

77 exploitations ont été contrôlées en 2016, dont 58 exploitations conjointement pour les PER et le Certificat et 19 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 187 demandes (209 en 2015, 187 en 2014, 276 en 2013), 182 exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 97%. Le nombre d'exploitations demandant le Certificat a diminué par rapport à l'année précédente.

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à Berne à 6 reprises. L'assemblée générale, organisée par la section Genevoise en 2016, s'est déroulée à Palexpo.

Les activités du comité ont été très variées. La finalisation du dossier « Contributions système de production » a mené à plusieurs séances avec l'OFAG et s'est concrétisée par l'élaboration d'un système à points qui devrait donner des contributions pour des efforts fournis au niveau de la limitation de l'utilisation et la réduction des risques des produits phytosanitaires (contributions à l'efficience des ressources naturelles). Le système est basé sur les deux domaines d'action suivants :

Réduction d'utilisation d'herbicides
Renonciation totale ou seulement après fleur à l'utilisation de fongicides de synthèse

La création d'une commission de marketing ainsi que différentes approches de la presse ont eu pour but de mieux faire connaître le concept de développement durable de Vitiswiss auprès du consommateur et à encourager le développement du label Vinatura DD dans les exploitations. Des discussions avec IP-Suisse avec le but d'étudier les synergies possibles ont aussi eu lieu.

Exigences PER et directives Vitiswiss DD 2016

Pour l'année 2017, seules quelques petites modifications des PER ont été apportées. L'une d'entre elle concerne l'application d'herbicides le long des cours d'eau. Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet www.vitival.ch

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD reste stable. Cette année 16 demandes ont été enregistrées (17 en 2015, 16 en 2014, 16 en 2013, 13 en 2012). Le nombre de vins labellisé s'élève à 165 vins (144 en 2015, 163 en 2014, 138 vins en 2013), ce qui correspond à un volume de 450'219 litres (615'925 litres en 2015, 615'000 litres en 2014).

Comme déjà mentionné lors du dernier rapport, je vous encourage à adhérer à la démarche du développement durable de Vitiswiss : la finalisation à travers le label Vinatura® DD pourra sensibiliser les consommateurs et nous permettra de mieux communiquer sur le savoir-faire d'un travail de qualité dans nos vignes tout en respectant notre environnement.

I.4. Activités 2016

Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches : Projet VitiSol.

Avec l'année 2016 nous avons entamé la deuxième partie du projet VitiSol et un rapport intermédiaire a été envoyé à l'OFAG. Le comité de pilotage a évalué et mis en œuvre deux nouvelles mesures. Une mesure consistait à couvrir le sol avec un paillage organique vise à limiter la croissance des plantes adventices dans le cavaillon. Sur quelques parcelles témoins des semis d'engrais vert ont eu lieu et les résultats seront discutés lors de la formation continue en avril.

Certificat Vitiswiss – Développement Durable

Afin de valoriser le nouveau Certificat Vitiswiss, la demande de contributions au système de production a mené à l'élaboration d'un système à points, qui récompense les mesures de réduction de l'utilisation des herbicides et fongicides. Ce système de contribution est en consultation jusqu'au 12 mai de cette année et pourrait entrer en vigueur en 2018 déjà.

Organisation des contrôles Certificat

Les cours de formation continue pour les contrôleurs ont eu lieu le 22 juin 2016 pour les contrôleurs francophones et le 23 juin 2016 à Salquenen pour les contrôleurs germanophones. Les protocoles de contrôles ont été revus point par point pour donner aux contrôleurs une vue d'ensemble sur toutes les exigences à remplir par les exploitations.

Autres activités

Une journée viticole Valaisanne Bio, organisé par le FiBL a eu lieu le 13 septembre dernier et avait pour but d'élargir les connaissances techniques sur la viticulture biologique et d'observer le comportement agronomique de différents cépages en Valais.

I.5. Conclusions

Après une année 2015 particulièrement favorable à la vigne, l'année 2016 nous a fait, au sens propre du terme, des frissons avec une nuit de gel à la fin avril qui a tenu bien des vigneron en haleine. Un mois de mai très pluvieux a favorisé le développement des maladies cryptogamiques, surtout celui du Mildiou. Les captures très importantes de *Drosophila Suzukii* ainsi que la grêle dans différentes parties du vignoble faisaient craindre le pire. Les trois contrôles de saison effectués en groupe et soutenus par les 6 techniciens et l'office de la viticulture, l'observation du vignoble, les échanges entre professionnels et le suivi des méthodes d'avertissement (piégeage, contrôles visuels) ont été d'autant plus importants cette année et ont à nouveau constitué les bases solides nécessaires à la résolution des problèmes phytosanitaires dans le vignoble. Fort heureusement les mois d'août et septembre chauds et secs ont bien fait mûrir le raisin et permis d'encaver une belle récolte, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. Néanmoins les faibles précipitations durant ces deux mois, ont parfois mené à des blocages de maturation et nous ont encore une fois sensibilisé à toutes sortes de questions autour de l'irrigation et de la concurrence hydro-azotée.

Comme en 2015, une étroite collaboration avec le service cantonal de l'Agriculture a permis de faire suivre les informations sur la présence de *Drosophila Suzukii* ainsi que sur d'éventuels dégâts. Rappelons aussi qu'un cours de formation consacré au bois noir a eu lieu. Un contrôle phytosanitaire supplémentaire au sujet des Jaunisses de la vigne (bois noir/flavescence dorée) en combinaison avec un contrôle de la *Drosophila Suzukii* dans les différents groupes, sera mis en œuvre cette année.

Vitiswiss s'est engagé pour la reconnaissance d'un système de production et les différentes séances avec l'OFAG ont finalement mené à une contribution qui est calculée à l'aide d'un système à points. Celui-ci récompensera les mesures de réduction de l'utilisation d'herbicides et de fongicides. Son grand avantage sera sa mise en pratique au niveau parcellaire. Ce système de type Extenso viticole répond à la demande du Conseil fédéral d'une mise en œuvre d'un plan d'action national pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Il devrait être appliqué dès 2018 et pour au moins 4 années.

Nous constatons ces dernières années un gros intérêt envers une viticulture sans herbicides et des traitements sans intrants de synthèse. Des journées et des séances d'information suivies par beaucoup de membres qui cherchent à approfondir leurs connaissances professionnelles dans cette thématique particulière en sont la preuve. C'est pour cette raison que Vitival va lancer cette année des groupes « orientation Bio ». Coaché par des chefs de groupes ou d'autres vigneron expérimentés, les membres actifs de Vitival auront la possibilité d'échanger leurs expériences dans le cadre de visites au vignoble. Ceux-ci fonctionneront dans le même principe que les

contrôles que vous connaissez aujourd'hui mais à une échelle suprarégionale. Nous prions aux personnes intéressées de s'inscrire auprès du secrétariat.

Et finalement le nouveau site Internet de Vitival va voir la lumière d'ici peu. Il donnera entre autres la possibilité de s'informer sur les actualités et les défis de notre association, de voir rapidement les résultats des contrôles de saison et de trouver toutes les informations concernant les démarches de Vitiswiss et du développement durable.

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous vos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2017.

Le Président
Stéphane Kellenberger

II. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

II.1. Année viticole 2016

Le fait marquant de 2016 est incontestablement la découverte du 1^{er} cas de **Flavescence dorée** en Valais, en l'occurrence deux ceps de Chasselas malades repérés fin octobre à Fully. Outre cet événement, l'année viticole se caractérise par les faits suivants :

- Climatiquement, deux périodes bien distinctes ont marqué la période végétative :
 - Un début de saison (mai – juin) avec des températures plutôt fraîches et des précipitations supérieures à la norme 1981-2010 ;
 - Un été très chaud et extrêmement sec, particulièrement en août : les précipitations cumulées de juillet à septembre ont atteint 55% de la norme 1981-2010, tandis que les températures l'ont dépassé de 2,1°C pour la même période.
- Nuit de gel le 28 avril 2016, heureusement avec très faible conséquence pour le vignoble valaisan (gelée par advection d'air froid venant du Nord de l'Europe, contrairement aux gelées par rayonnement, habituelles en Valais).
- Forte coulure de certains cépages (arvine, galotta,...), dont l'origine n'a pas toujours pu être élucidée : climatique, physiologique, parasitaire ?
- Conditions très favorables au mildiou jusqu'à fin floraison. Dégâts de mildiou sur grappe apparus autour du 25 juillet (conséquences des infections du 11 juillet), très localisés, mais parfois conséquents. Surtout dans les vignobles de plaine, sur cépages sensible (Merlot, Cornalin, Diolinoir...).
- Grêle le 27 août 2016 à Venthône, sur raisins vérés (de Muraz à Darnona). Les dégâts ont rapidement et correctement cicatrisé, ne favorisant finalement pas les pourritures grise et acide.
- Stress hydrique important dans certaines parcelles à partir de fin août, conséquence d'une longue canicule.
- Plus haut niveau de population de *Drosophila suzukii* jamais observé dans le vignoble valaisan ; malgré cela, seules de rares parcelles et/ou cépages ont enregistré des dégâts significatifs.
- Récolte généreuse et d'excellent état sanitaire.
- Vendanges plutôt tardives et très étalées dans le temps.
- Poursuite du projet VitiSol « Utilisation durable des sols viticoles en zone sèche » : 415 ha inscrits par 156 exploitants (soit une augmentation de 22 ha et de 7 exploitants en 2016).

Le rapport annuel de l'Office cantonal de la viticulture développe certains aspects mentionnés ci-dessus. Consultable sur internet dès avril (<http://www.vs.ch/agriculture> > Viticulture), il contient également d'autres informations viti-vinicole en lien avec le millésime écoulé.

II.2. Programme d'activité

Activités des groupes régionaux (28 groupes)

En 2016, trois à quatre **contrôles phytosanitaires** ont eu lieu dans les 28 groupes régionaux. Organisés par l'Office cantonal de la viticulture, ces contrôles phytosanitaires se sont déroulés avec le soutien des six techniciens engagés par Vitival. Ils ont été effectués aux dates suivantes :

<u>Date</u>	<u>Stade</u>	<u>Thème</u>	<u>Qui</u>
2 au 11.05.16	E – F	Acariens (<i>acarose</i> , <i>typhlodrome</i> , <i>ar. rouges</i>), <i>thrips</i> ...	28 groupes
13 au 24.06.16	J - K	Maladies (<i>oïdium</i> – <i>mildiou</i>)	28 groupes
7 au 21.07.16	L	Maladies (<i>oïdium</i> – <i>mildiou</i>)	28 groupes
25.07 au 5.08.15	L – M	Maladies (<i>oïdium</i> – <i>mildiou</i>)	8 groupes

Le contrôle « acariens » a permis de constater la faible pression de ces ravageurs; en effet, l'araignée rouge a dépassé le seuil de tolérance dans seulement 1% des parcelles de référence, tandis que 18 parcelles sur 283 contrôlées montraient des symptômes d'acarose, généralement de faible intensité. Par contre, 1 à 5% de pousses gelées ont régulièrement été observés dans diverses parcelles, même sur le coteau.

A mi-juin (floraison), environ 16% des parcelles présentaient déjà des symptômes de mildiou sur feuille et une proportion identique d'oïdium. Heureusement les inflorescences étaient dans une large mesure épargnées. Côté

ravageurs, seuls quelques larves de pyrales de la vigne (Leytron, Chamoson, Ardon) et des symptômes d'écrivain (Fully, Saillon) ou de sauterelle (*Phaneroptera falcata*) sont à signaler.

A mi-juillet, 16% des parcelles contrôlées présentaient des symptômes d'oïdium sur grappe, généralement de faible intensité. Les conditions climatiques de fin de saison (caniculaires et sèches) limitèrent le développement de ce champignon. Par contre, les symptômes de mildiou sur grappes (rot-brun) apparurent à fin juillet de manière parfois virulente dans certaines parcelles insuffisamment protégées lors des pluies du 11-12 juillet.

Huit cours de **formation sur la reconnaissance des symptômes de Jaunisses de la vigne** (Bois noir et Flavescence dorée) ont été organisés à fin août à Pramagnon, dans un secteur touché par le Bois noir. Environ 250 membres ont ainsi pu s'entraîner à reconnaître les symptômes sur différents cépages rouges et sur Chasselas.

Neuf **séances d'hiver**, dont deux en langue allemande, se sont déroulées du 25 janvier au 22 février 2017 réunissant au total 277 membres (7 séances en français pour 222 membres, 2 séances en allemand pour 54 membres). Outre la rétrospective de l'année, l'Office cantonal de la viticulture a développé le thème de *D. suzukii* et de la Flavescence dorée ; il a également présenté les principales nouveautés de l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin, en mettant l'accent sur e-vendanges.

Formation continue (cours reconnus pour le Certificat Vitiswiss)

Les formations les plus prisées restent celles sur les « Ravageurs de la vigne au débourrement » et sur la « Stratégie de lutte contre l'oïdium », cette dernière étant dispensée par Pierre-Henri Dubuis d'Agroscope.

Afin que l'offre se renouvelle, nous vous encourageons à formuler des idées de formation continue !

Nom du cours (par ordre chronologique)	Nombre de participants
Les ravageurs de la vigne au débourrement	22
Les oiseaux du vignoble : observation et mesures à prendre en leur faveur	
Solde de bouillies de traitement : comment les éliminer	
Les papillons dans nos vignes	7
Stratégie de lutte contre l'oïdium de la vigne	24
Collaborer avec les abeilles sauvages	
Bois noir et flavescence dorée	Remplacé par une formation pour tous les membres Vitival
Reconnaissance et gestion des principales plantes exotiques envahissantes	2
Construire et entretenir les murs en pierres sèches	29
Total	84

Cours contrôleurs

Les cours pour les contrôleurs PER et/ou Certificat Vitiswiss ont eu lieu les 22 et 23 juin 2016 à Châteauneuf et à Salquenen. 28 membres Vitival ont participé à ces cours. En plus de vérifier le respect des exigences PER et/ou du Certificat Vitiswiss DD, les contrôleurs doivent également contrôler certains aspects liés au projet VitiSol, à des projets paysagers ou encore à des projets de mise en réseau de surfaces de promotion de la biodiversité, le cas échéant.

Groupe d'intérêt en viticulture biologique

Aucune activité avec ce groupe n'a été organisée en 2016. Par contre, Vitival souhaite à l'avenir développer des activités en relation avec la réduction d'utilisation des produits de synthèse (fongicides, herbicides...), en collaboration avec les associations concernées (BioValais, FiBL...).

Entretien du sol

Des semis de **Brome des toits ou de mélanges d'espèces peu concurrentielles** ont été réalisés en 2016 sur environ 5 ha. Les viticulteurs donnent actuellement leur préférence à l'enherbement spontané par rapport au semis.

Exploitation durable des ressources naturelles : Projet VitiSol

Le Canton du Valais, à travers trois Services (Agriculture, Forêts et paysages et Environnement), a versé une contribution de CHF 56'838.- en 2016.

Voir le rapport du président et l'exposé de M. Eric Perruchoud.

Surfaces viticoles à biodiversité naturelle – Projets de mise en réseau de SPB

En 2016, 29 exploitants nous ont adressé une demande de contribution pour les vignes à biodiversité, dont 13 le faisait pour la 1^{re} fois. Sur 43 ha inscrits, 26 ha, soit 61%, a atteint le niveau de qualité écologique SPB 2 lors du contrôle de fin d'été. A fin 2016, 225 ha de vigne répondaient aux critères de vignes à biodiversité à haute valeur écologique (=qualité 2).

Soutien à la lutte par confusion sexuelle et suivi des vers de la grappe en Valais

Aucun vignoble n'a appliqué la lutte par confusion sexuelle pour la 1^{re} fois en 2016. Ainsi, la surface en confusion, additionnée de celle où la lutte contre les vers de la grappe n'est actuellement pas nécessaire, demeure à environ 4'750 ha, soit 96% de la surface viticole cantonale.

Le Canton du Valais a versé en 2016 des contributions pour un montant total de 114'417.-.

Puisque aucun dépassement de seuil n'a été constaté en 1^{re} génération, aucun traitement insecticide n'a été nécessaire dans les vignes protégées par confusion.

Pour la 4^e année consécutive, le groupement de Sion n'a pas installé de diffuseurs dans les vignes situées sur le coteau en rive droite du Rhône. L'absence de capture dans les pièges à phéromone et l'absence de tissage en 1^{re} génération ont confirmé que la lutte contre les vers de la grappe demeure inutile dans ce périmètre. Même constat pour la région sierroise, où le niveau de captures en 1^{re} génération reste largement inférieur au nombre qui justifierait une lutte contre ce ravageur (100 à 200 captures).

Nombre de captures de papillons d'eudémis en 1^{re} génération dans la région sierroise

(moyenne de 7 pièges) :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
37	52	62	49	37	2	7	52	13	22

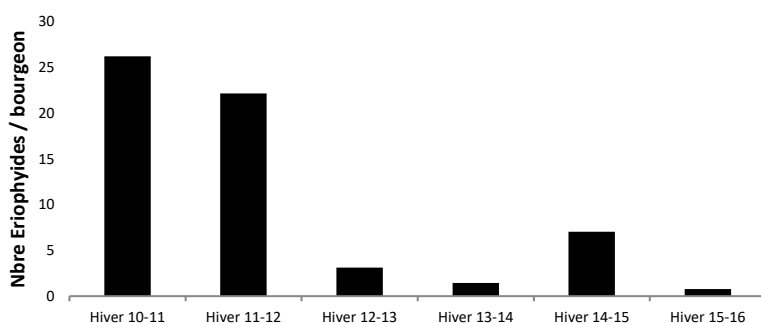
A Varen, vignoble ne pratiquant pas la lutte par confusion, la pression est légèrement supérieure, sans forcément nécessiter un traitement. Un seul piège sur quatre a capturé plus de 100 individus d'eudémis. *Cochylis* est absent de la presque totalité de ce vignoble (captures maximum en 1^{re} génération pour cette espèce = 3).

Un essai a été réalisé à Varen avec des diffuseurs annoncés comme biodégradables. Leur diffusion est régulière et leur efficacité semble bonne ; reste à vérifier leur aptitude à se dégrader sans laisser de déchet.

Suivi de parcelles sujettes à l'acariose

Les contrôles des populations hivernantes d'ériophyides ont à nouveau été effectués dans 18 parcelles suivies depuis 2011 par l'Office de la viticulture et Agroscope. La pression y demeure globalement très faible, dans tous

les cas nettement inférieure à celle enregistrée lors des printemps 2010, 2011 et 2012. Malgré cela, deux parcelles d'Amigne ont montré des blocages de croissance caractéristiques.



Moyenne du nombre d'ériophyides par bourgeon sur 18 parcelles.

Dans une des parcelles suivies, les populations hivernantes passent de 0.4 à 11 individus par bourgeon en moyenne, sur seulement 50 m de distance ; cela s'est traduit par un blocage de croissance localisé dans la partie de parcelle la plus touchée, en l'occurrence également la partie la plus sèche.

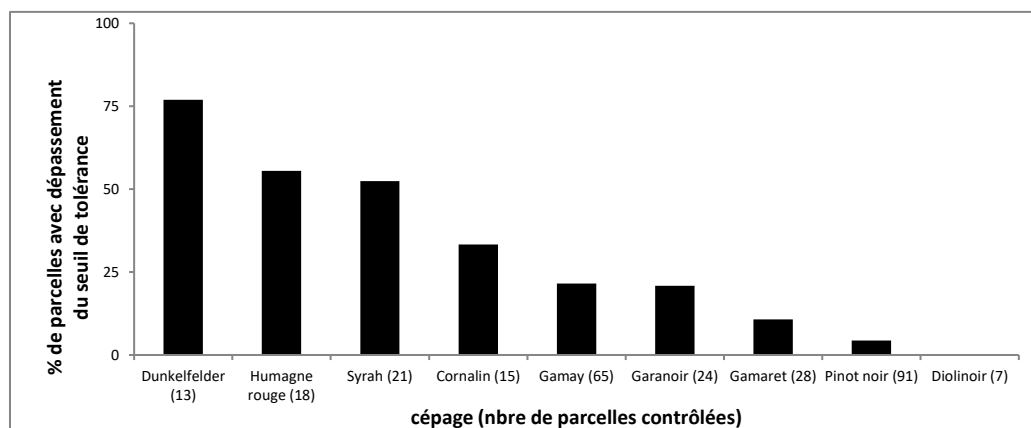
Le nouveau modèle "Acariose" sur www.agrometeo.ch permet de positionner la date de traitement en fonction de la période de migration des ériophyides. Le suivi des acariens dans neuf parcelles de cépages à débourrement précoce et à débourrement tardif (Païen, Galotta, Amigne, Arvine) a permis de valider les données du modèle. Ces recommandations permettent d'optimiser la date de traitement

Drosophila suzukii

Comme en 2015, la surveillance des pontes de *Drosophila suzukii* dans le vignoble n'aurait pas été possible sans l'engagement des chefs de groupes, que nous avons sollicités à plusieurs reprises pour organiser le prélèvement d'échantillons dans des parcelles sensibles. Cette collaboration nous a permis de contrôler au binoculaire 40'300 baies provenant de 319 parcelles « à risque » réparties dans tout le canton. Le seuil de tolérance a été atteint dans 9.7% des parcelles, sans pour autant que cela ne se soit accompagné de piqûre acétique. Dans la majorité des situations, l'état sanitaire des parcelles présentant des baies avec des pontes ne s'est pas détérioré.

Lors du contrôle des pontes, il a été observé dans de nombreux cas des pontes cicatrisées et un blocage du développement de la larve. Au vignoble, lors d'attaques avérées (8 à 10 % de baies avec pontes), les grains touchés se sont généralement vidés sans entraîner une dégradation de la grappe.

L'attractivité et/ou la sensibilité variétale s'est confirmée en 2016 pour les cépages rouges Dunkelfelder, Humagne rouge, Syrah, Cornalin, Gamay, Garanoir et Gamaret. A l'inverse, le Pinot noir n'a pas été d'avantage ciblé par la drosophile suzukii, malgré l'apparition de microfissures de l'épiderme à fin août laissant s'écouler des gouttelettes caractéristiques (causes climatiques).



Sensibilité des cépages en fonction du pourcentage de baies avec pontes.

L'efficacité des méthodes de lutte n'a pu être démontrée que partiellement en raison du faible, voire nul niveau d'infestation des témoins (inférieur au seuil de tolérance) dans les parcelles suivies.

- L'efficacité des filets latéraux à mailles fines a été confirmée par une nette diminution des captures de l'insecte adulte sous le filet. La diminution des pontes n'a par contre pas pu être vérifiée en raison de la trop faible pression. Aucune différence en termes de pourriture n'a été observée entre le témoin et les variantes protégées.
- L'efficacité de la poudre de roche (Kaolin), n'a pas pu être clairement démontrée au vignoble ; les échantillons des témoins non-traités ne présentaient pas significativement plus de pontes que ceux traités.

Les mesures prophylactiques ont été réalisées à large échelle par les vigneron et ont sans doute contribué à l'excellent état sanitaire du raisin vendangé.

Les viticulteurs ont été informés en temps réels de nos observations via 16 communiqués phytosanitaires parus entre le 06.07.16 et 26.10.16 et également par le biais d'e-mail et de l'application InfoVS.

Flavescence dorée

Des contrôles ciblés du vignoble effectués par l'Office cantonal de la viticulture ont permis de déceler un foyer de flavescence dorée à fin octobre à Fully (1^{er} cas en Valais). Dans une parcelle de Chasselas, plusieurs ceps présentaient les symptômes de Jaunisses de la vigne. Les analyses PCR effectuées par Agroscope ont révélé que deux ceps étaient porteurs de la Flavescence dorée.

Les mesures obligatoires en cas de maladie de quarantaine visant à l'éradication totale de la maladie ont dès lors été mises en œuvre. Un périmètre de lutte a été déterminé autour du foyer. La présence du vecteur (*Scaphoïdeus titanus*) ayant été confirmée en Valais central lors de piégeages réalisés depuis 2013, des traitements insecticides seront entrepris à l'intérieur du périmètre de lutte afin d'éviter la dissémination de la maladie. Dès août, toutes les vignes de ce secteur seront contrôlées dans le but de déceler les ceps symptomatiques, qui seront arrachés, le cas échéant.

Les informations ont été et seront communiquées lors de séances, par le biais des bulletins phytosanitaires, de courriers et de communiqués aux viticulteurs concernés ainsi qu'aux pépiniéristes et aux Communes.

Dans ces communiqués, il a été rappelé l'importance du **passport phytosanitaire comportant le sigle ZP-d4** afin d'éviter l'introduction de la maladie dans un vignoble indemne, par la plantation de matériel végétal contaminé. Les cours organisés fin août par l'Office de la viticulture ont permis aux participants de reconnaître les symptômes caractéristiques des jaunisses de la vigne afin qu'ils soient en mesure de les repérer. Les pépiniéristes concernés ont également été contactés pour la mise en application de mesures de lutte, notamment le traitement des barbues à l'eau chaude.

Autres engagements des viticulteurs

De nouveaux projets de **mise en réseau de surfaces de promotion de la biodiversité** dans le vignoble ont vu le jour en 2016. L'implication des vigneron varie au gré des projets et les incidences sur le vignoble seront diverses, selon les espèces cibles choisies et les mesures préconisées par les porteurs de projet.

Les membres Vitival peuvent toujours compter sur la collaboration précieuse d'Antoine Siéro pour des conseils d'aménagements écologiques dans ou aux alentours des parcelles.

De nombreux membres Vitival continuent de s'impliquer dans l'organisation de la **lutte par confusion** contre les vers de la grappe. Un nombre croissant de membres montre de l'intérêt pour les **programmes de traitement sans intrant de synthèse**, ainsi que pour une **diminution de l'utilisation des herbicides**.

Certains membres du groupe de Viège organisent toujours des visites de parcelles durant la saison, offrant ainsi une belle possibilité aux « Hobby Winzer » de se former.

Site internet

La Commission technique a contribué à l'élaboration du nouveau site internet de l'association Vitival, essentiellement pour les informations techniques. Ce site devrait être à la disposition des membres dans le courant 2017.

II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur programme de traitement et ayant répondu à l'enquête relative à *D. suzukii*.

Analyse de programmes de traitement (84 dossiers) et résultats d'enquêtes

Bilan d'utilisation des insecticides / acaricides (hors lutte contre *Drosophila suzukii*) :

- L'usage des insecticides demeure très restreint en 2016.
- 83% des viticulteurs interrogés n'ont pas appliqué d'insecticides en 2016 et 17% ont effectué un seul traitement, dans une très large mesure avec des insecticides sélectifs respectueux de l'environnement. Personne n'a effectué plus d'un traitement insecticide dans une même parcelle.
- Dans un seul cas un ester phosphorique a été utilisé.
- 14% des viticulteurs ont réalisé un traitement « d'hiver » (stade « bourgeon gonflé ») et seulement 5% ont dû traiter curativement contre l'acariose dans leur parcelle de référence.

Bilan d'utilisation des fongicides :

En moyenne cantonale, 7,2 traitements ont été effectués par parcelle (hors poudrages et traitements de la zone des grappes). Cette valeur moyenne demeure stable depuis 2012 (7,0 en 2015).

L'analyse des anti-oïdium appliqués par les viticulteurs montre que l'utilisation du soufre mouillable a fortement augmenté, représentant en 2016 48% de toutes les applications (33% en 2015), loin devant les ISS (18%) et les pipéridine (13%). A noter que 3% des produits anti-oïdium sont des produits à base de bicarbonate de potassium. Les traitements contre le mildiou restent essentiellement effectués avec des produits de contact (52%). La quantité moyenne de cuivre métal est de 2,4 kg/ha.

Le nombre maximal d'applications par groupe chimique a été dépassé par 5% des exploitants. Une nouvelle fois, cela concernait uniquement les ISS. Nous rappelons à cet égard, que plusieurs produits anti-oïdium contiennent deux matières actives, dont un ISS (Milord, Flica, Maestro et Dynali) (Dynali 2 applications max.). Il convient de comptabiliser ces produits dans les deux catégories concernées.

Enquête *Drosophila suzukii* (86 exploitants, 643 ha)

- 33% des vigneron interrogés ont réalisé au-moins un traitement, soit 5,5 fois plus qu'en 2015, mais 2 fois moins qu'en 2014 ;
- 8% de la surface totale ont été traités (0.1% en 2015 et 29% en 2014) ;
- 90% des traitements réalisés se composent de Kaolin et/ou poudre de roche, 2% d'insecticides et 8% d'autres produits ; pour mémoire, en 2014, la moitié des traitements annoncés avaient été effectués avec des insecticides ;
- 20% des vigneron ont mis localement des filets latéraux à mailles fines (généralement 2x8 mm), protégeant ainsi 0.46% de la surface totale ;